

N° 5681⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROPOSITION DE LOI

**relative à la modification de la loi modifiée du 20 juillet 1992
portant modification du régime des brevets d'invention**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.2.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 1 février 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

PROPOSITION DE LOI

**relative à la modification de la loi modifiée du 20 juillet 1992
portant modification du régime des brevets d'invention**

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 31 janvier 2008 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 9 octobre 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 février 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

